



Ville de Pont-à-Mousson
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MEURTHE-ET-MOSELLE

DEMANDE D'AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
POUR LES TERRASSES ET ETALAGES

L'intégralité des informations demandées doit être renseignée

DEMANDEUR(S) :

NOM : Prénom :

Enseigne :

Nom Commercial (si différent du nom de l'enseigne, indiqué sur l'extrait de K Bis) :

Adresse complète du demandeur :

Téléphone : Portable : Mail

ADRESSE DE L'OCCUPATION (remplir un imprimé par lieu) :

.....

NATURE ET PERIODE DE L'OCCUPATION :

- Terrasse/Etalage (rayer la mention inutile),** préciser le type d'installation (restaurant, débit de boissons,...) :

.....

Quantification de l'occupation en m² soitm de longueur etm de largeur.

Période de l'occupation : (sous réserve d'acceptation)

OBLIGATIONS DU DEMANDEUR :

Le demandeur s'engage à acquitter la redevance d'occupation du domaine public, conformément à la délibération du Conseil Municipal de la ville de Pont-à-Mousson qui a eu lieu le 5 décembre 2023 (sous réserve d'une décision exceptionnelle).

Toute autorisation d'installation sur le domaine public est délivrée à titre précaire et révocable.

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT :

- + Extrait du K Bis de moins de trois mois.
- + Références du contrat d'assurance (responsabilité civile, en cours de validité).

Toute fausse déclaration sur cet imprimé entraînera la nullité de la demande.

A Pont-à-Mousson, le

Signature du demandeur